



## Conseil exécutif

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

CE/100/7(a)

Madrid, 17 avril 2015

Original : anglais

## Projet de programme de travail et budget pour la période 2016-2017

### a) Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

---

1. Conformément à l'article 23.2 des Statuts, le Secrétaire général présente au Conseil exécutif l'actuel projet de programme de travail et budget pour 2016-2017. Ce document sera soumis à la vingt et unième session de l'Assemblée générale pour approbation.
2. Cette proposition vise à assurer la continuité avec le programme de travail 2014-2015, tout en tenant compte des nouveaux sujets prioritaires des Membres (effectifs, associés et affiliés) de l'OMT, recensés grâce à l'enquête menée auprès des Membres fin 2014.
3. L'enveloppe budgétaire correspondante est présentée dans le détail à la partie V.C du document. Le budget proposé respecte les limites financières serrées de l'exercice biennal précédent sans augmenter les contributions individuelles des Membres mises en recouvrement (exception faite des répercussions découlant des éventuels changements de catégorie par les Membres) et une enveloppe budgétaire globale analogue à celle approuvée pour 2015. Cette proposition vise à concilier les attentes des Membres en matière de rigueur budgétaire avec le souci de réduire au minimum les incidences éventuelles sur la mise en œuvre efficace du programme de travail.

#### II. Objectifs stratégiques pour 2016-2017

---

4. Comme lors des précédents exercices biennaux, le programme de travail s'articule autour de deux objectifs stratégiques interdépendants : **améliorer la compétitivité et la qualité**, tout en **promouvant la durabilité et l'éthique** dans le développement touristique.
5. Ces deux objectifs sont encadrés et appuyés par les fonctions transversales de l'Organisation (relations avec les Membres, direction, gouvernance et communication) présentées au début de la partie III du présent document.
6. **Le premier objectif stratégique** vise à **améliorer la compétitivité du secteur touristique des États membres en promouvant la qualité** et l'excellence dans la gestion, le développement des produits et le marketing des politiques et des destinations touristiques, en améliorant la facilitation des voyages et la connectivité, en réduisant la saisonnalité, en définissant une fiscalité adéquate pour le

*Merci de recycler*

Organisation mondiale du tourisme (UNWTO) - Institution spécialisée des Nations Unies



secteur du tourisme et en fournissant des informations et des données pertinentes et actualisées sur les tendances, les prévisions et la contribution du tourisme à l'économie et l'emploi.

7. **Le deuxième objectif stratégique vise à promouvoir la durabilité et la responsabilité dans tous les aspects du développement du tourisme** entre les secteurs privés et publics et dans le cadre des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Cela comprend la promotion de politiques, comportements et pratiques éthiques, en améliorant la gestion des ressources, en renforçant l'accessibilité pour tous, en mettant en avant la contribution du tourisme à la paix, au développement et à la réduction de la pauvreté, à la préservation du patrimoine culturel et des milieux naturels, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, ainsi que la pleine intégration du tourisme dans les économies locales, en assurant une répartition équitable des bénéfices du secteur au sein des communautés d'accueil, leur pleine participation au développement du tourisme, le respect de leurs valeurs sociales et culturelles et une contribution globale à la résilience du secteur.

### III. Domaines de travail

8. Le tableau suivant offre une présentation synthétique des différents domaines de travail, en proposant une description pour chacun d'entre eux et en indiquant les objectifs, les résultats escomptés et les affectations indicatives pour 2016-2017 :

#### Relations avec les Membres, direction, gouvernance et communication

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats escomptés	Affectations indicatives (*1 000 euros)
<b>Relations avec les Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et servir les Membres effectifs, associés et affiliés dans les différentes régions, en créant des espaces appropriés de dialogue et en veillant à l'équilibre géographique de la distribution des activités de l'OMT pour qu'elles bénéficient à tous les types de Membres</li> <li>• Nouer des contacts avec des États non membres pour accroître le nombre de Membres effectifs et affiliés</li> <li>• Comprendre les besoins et les priorités des Membres et travailler en étroite collaboration avec eux pour y répondre</li> <li>• Soutenir les efforts des Membres dans le lancement et la gestion d'initiatives internationales dans le domaine du tourisme aux niveaux sous-régional, régional ou infrarégional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des Membres au sein de l'Organisation en mettant en avant le rôle particulier joué par l'OMT</li> <li>• Nouveaux membres effectifs et affiliés, parmi les pays développés et les grandes organisations et entreprises du secteur privé</li> <li>• Intégration régionale renforcée entre les États membres pour contribuer à atteindre les objectifs économiques et politiques</li> <li>• Meilleur recouvrement des sommes dues par les Membres, notamment les arriérés, dès lors qu'ils perçoivent davantage l'intérêt de leur adhésion</li> <li>• Amélioration des services délivrés aux Membres en regroupant les intérêts, par le biais de réseaux ou d'autres formes de groupes d'affinité, comme la connaissance, la gastronomie, les achats et autres, pour répondre de manière efficace aux besoins communs des Membres</li> <li>• Réponse appropriée aux domaines prioritaires définis dans l'enquête sur le programme de travail menée auprès des Membres</li> </ul>	4 815

<b>Direction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le programme de travail et ses priorités ainsi que la stratégie globale de l'Organisation, en consultation avec les Membres</li> <li>• Intégrer le tourisme dans les priorités mondiales et renforcer le rôle de chef de file de l'OMT dans le secteur du tourisme et au sein du système des Nations Unies</li> <li>• Coordonner et superviser tous les programmes du Secrétariat pour la mise en œuvre du programme de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports aux organes statutaires</li> <li>• Activité des Bureaux de liaison de l'OMT (New York et représentant à Genève)</li> <li>• Règlement intérieur du Secrétariat</li> </ul>	3 975
<b>Communications et publications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Positionner le tourisme en tant que vecteur de croissance pour tous et de développement durable et l'OMT en tant qu'organisation internationale chef de file dans le domaine du tourisme au moyen des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation et information</li> <li>○ Communication institutionnelle avec les Membres</li> <li>○ Information publique</li> <li>○ Relations avec les médias</li> <li>○ Publications de l'OMT</li> <li>○ Communications électroniques</li> <li>○ Promotion des activités de l'OMT</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de l'OMT, fiches d'information, bulletins d'information électroniques mensuels</li> <li>• Activités de communication de l'OMT (conférences de presse, communiqués, etc.) et formation, notamment la série de conférences de l'OMT sur le tourisme et les médias.</li> <li>• Réunions ministérielles et Initiative T.20 de l'OMT ; Journée mondiale du tourisme et campagnes spécifiques telles que « Soyez un voyageur responsable ».</li> <li>• Mise en œuvre de la politique de publication de l'OMT</li> <li>• Lignes directrices et activités de suivi concernant les directives de l'OMT en matière éditoriale et de recherche</li> <li>• Production et diffusion des publications de l'OMT et gestion de la bibliothèque électronique de l'OMT</li> <li>• Création d'un nouveau site Internet pour l'OMT et renforcement de l'actuelle stratégie relative aux médias sociaux</li> </ul>	1 030
<b>Réunions statutaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et documentation des réunions statutaires de l'Organisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de travail, décisions et résolutions et tous les aspects logistiques connexes (interprétation, traduction, etc.)</li> </ul>	1 740

<b>Salons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de la participation de l'OMT aux grands salons sur les voyages et le tourisme dans le monde entier</li> <li>• Soutenir et servir les Membres de l'OMT qui participent aux salons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement de partenariats stratégiques avec les grands salons sur les voyages et le tourisme dans le monde entier et coordination de la participation et des activités de l'OMT</li> </ul>	480
---------------	--	---	-----

**Premier objectif stratégique : Compétitivité et qualité**

<b>Domaines de travail</b>	<b>Description et objectifs</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Affectations indicatives</b> (*1 000 euros)
<b>Collecte, compilation et comparabilité internationale des statistiques du tourisme</b>  <b>Comptes satellites du tourisme (CST)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que l'OMT soit la principale source de données sur le tourisme à travers le monde</li> <li>• Traduire le cadre méthodologique en orientations pratiques pour les pays</li> <li>• Perfectionner le cadre méthodologique, notamment en ce qui concerne la mesure du tourisme durable</li> <li>• Coopération permanente dans le domaine des statistiques au sein du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les indicateurs des objectifs de développement durable pour l'après-2015</li> <li>• Diffusion des connaissances</li> <li>• Renforcement des capacités sur les CST</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données, accès à Internet et publication du Compendium, de l'Annuaire et des fiches d'information</li> <li>• Actualisation et plus grande utilisation du guide d'élaboration accompagnant les Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme (RIST 2008)</li> <li>• Projet de directives pour la mesure et l'analyse du tourisme à l'échelon infranational conformément aux RIST 2008</li> <li>• Série de monographies et documents d'appui sur des supports variés pour la mesure du tourisme</li> <li>• Programmes de renforcement des capacités à l'échelon national (financement par des fonds extrabudgétaires) et régional sur les systèmes de statistiques du tourisme</li> </ul>	1 093

<b>Tendances du tourisme et connaissance du marché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des ensembles cohérents de données et d'analyses à court et long termes</li> <li>• Identifier les sources de données disponibles et développer/poursuivre la collaboration avec les acteurs publics et privés fiables qui détiennent des données pertinentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faits saillants OMT, Baromètre OMT du tourisme mondial, actualisation de l'étude « Le tourisme à l'horizon 2030 » et examen des tendances au sein de l'Europe des 28</li> <li>• Études sur le tourisme émetteur (par exemple, programme conjoint avec la Commission européenne du tourisme)</li> <li>• Bilan régulier sur les principaux marchés émetteurs</li> </ul>	800
<b>Développement et marketing des produits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la fonction marketing</li> <li>• Aider les Membres à planifier et conceptualiser des produits touristiques innovants</li> <li>• Renforcer les capacités des secteurs public et privé sur les questions liées au marketing, à l'image de marque et à la communication</li> <li>• Créer des itinéraires touristiques thématiques et renforcer ceux existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégies de marketing recommandées</li> <li>• Études sur les segments touristiques, sur le marketing électronique, etc.</li> <li>• Directives sur le développement de produits et l'innovation</li> <li>• Guide sur le marketing des thèmes et des itinéraires dans le tourisme transnational</li> <li>• Poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action de la Route de la soie.</li> <li>• Directives sur les itinéraires touristiques, en utilisant les connaissances, l'expertise et les enseignements tirés de la Route de la soie</li> <li>• Étude et projets pilotes sur le tourisme urbain, le tourisme de gastronomie, le tourisme religieux, la saisonnalité et autres initiatives des Membres</li> <li>• Ateliers et master class</li> </ul>	546
<b>Facilitation des voyages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance et analyse régulières des formalités de frontière, notamment les procédures de visa et de sécurité</li> <li>• Plaider en faveur de la facilitation des voyages en tant que vecteur de croissance pour le tourisme, notamment à l'échelon international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude sur les formalités d'entrée et les visas (Rapport de l'OMT sur l'ouverture au tourisme)</li> <li>• Activités connexes au niveau régional : Route de la soie, APEC, ASEAN, etc.</li> </ul>	183

<b>Taxes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer l'impact des politiques de finances publiques dans le tourisme</li> <li>• Mieux faire connaître les « taxes intelligentes » et faire prendre conscience de la nécessité d'évaluer l'impact économique de toute modification ou introduction de nouvelles taxes frappant les voyages et le tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers régionaux de consultation</li> </ul>	183
<b>Connectivité/ politiques dans le domaine de l'aviation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les politiques du tourisme et de l'aviation dans le but d'améliorer les objectifs mutuellement bénéfiques et ajuster les priorités politiques pour valoriser pleinement la contribution de ces deux secteurs au développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication d'articles, d'études</li> <li>• Conférences régionales</li> </ul>	183
<b>Gestion des destinations et qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de la gestion dans les destinations touristiques</li> <li>• Renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation des destinations et maximiser les retombées socio-économiques positives</li> <li>• Évaluer et certifier la gestion des OGD</li> <li>• Renforcer le rôle normatif de l'Organisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives sur la qualité dans le tourisme</li> <li>• Initiatives sur le tourisme urbain, de neige et de montagne (pratiques recommandées)</li> <li>• Initiative QUEST</li> <li>• Aider le Comité du tourisme et de la compétitivité (CTC) à harmoniser les concepts et les définitions liés à la compétitivité</li> </ul>	800

## Second objectif stratégique : Durabilité et éthique

Domaines de travail	Description et objectifs	Résultats escomptés	Affectations indicatives (*1 000 euros)
<b>Mobilisation des ressources et partenariat pour le développement et la croissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation du cadre stratégique de l'OMT pour la mobilisation de ressources, en coopération avec le système des Nations Unies, l'Union européenne, les banques de développement et d'autres organisations internationales, régionales ou bilatérales.</li> <li>• Coordonner les activités des Nations Unies et autres activités internationales, nouer de nouvelles alliances par le biais de la présence institutionnelle de l'OMT à New York et à Genève et étudier les possibilités de mobilisation des ressources par le biais des mécanismes existants et avec les donateurs bilatéraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document sur la stratégie de mobilisation des ressources</li> <li>• Directives et renforcement des capacités pour permettre à l'Organisation dans son ensemble et à certains États membres d'être mieux à même d'obtenir des fonds, grâce au tourisme, pour leur développement (fonds extrabudgétaires)</li> <li>• Partenariats efficaces permettant de mieux faire connaître le rôle de chef de file qu'occupe l'OMT dans le domaine du tourisme</li> <li>• Renforcement des partenariats existants tels que le SCTD et création de nouveaux mécanismes et opportunités pour accroître l'aide publique au développement et l'aide au commerce</li> <li>• Contribution des Bureaux de liaison de l'OMT (New York et représentant à Genève) aux efforts de mobilisation des ressources</li> </ul>	648



<b>Relations institutionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la part des actions de plaidoyer au sein des programmes sur le développement et le commerce pour positionner le tourisme en tant que secteur clé pour le développement et la croissance et l'OMT en tant qu'agence de développement</li> <li>• Élaborer un cadre opérationnel plus efficace au sein du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national.</li> <li>• Renforcer les relations avec d'autres institutions à l'échelle mondiale et régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation pour inciter l'Assemblée générale des Nations Unies à approuver la proposition de faire de 2017 l'Année internationale du tourisme pour le développement et la paix</li> <li>• Reconnaissance du tourisme dans les cadres de développement mondiaux tels que le programme pour l'après-2015 et les ODD, les documents finaux de Rio+20, entre autres.</li> <li>• Participation accrue de l'OMT, au niveau des pays, aux processus du système des Nations Unies tels que les PNUAD.</li> <li>• Suivi et rapport d'étape concernant les grandes réalisations mondiales</li> </ul>	655
<b>Coopération technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, mettre en œuvre et à examiner les projets et services de coopération technique sur le terrain, notamment la coopération avec l'Organisation internationale ST-EP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets, missions et rapports sur la coopération technique</li> </ul>	989
<b>Développement des ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les besoins des Membres en matière d'éducation et de formation dans le secteur du tourisme</li> <li>• Développer et mettre en œuvre des initiatives concrètes de renforcement des capacités dans les principaux domaines de responsabilité des administrations nationales du tourisme</li> <li>• Appuyer les programmes de coopération au développement de l'OMT par le biais d'outils d'apprentissage dédiés</li> <li>• Améliorer la qualité et l'efficacité des programmes d'éducation et de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans stratégiques qui répondent efficacement aux besoins des Membres en matière d'éducation et de formation</li> <li>• Produits de formation de l'OMT (cours) et autres directives et mesures spécifiques dans le domaine du développement des ressources humaines à l'attention des États membres sur le terrain par le biais de l'enseignement à distance</li> <li>• Programme de volontaires de l'OMT</li> <li>• Programme TedQual de l'OMT</li> </ul>	268

<p><b>Développement durable et résilience du tourisme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le cadre des Observatoires du tourisme durable pour la communication efficace, pertinente et en temps utile des rapports et étendre le réseau à toutes les régions du monde</li> <li>• Accorder une plus grande place au tourisme dans le programme de développement durable, notamment par le biais du Cadre décennal de programmation : renforcer le processus d'élaboration des politiques sur le tourisme durable et permettre aux acteurs concernés de planifier, surveiller et gérer le tourisme en étroite interaction et en suivant les principes de consommation et de production durables, d'équité sociale, de bonne gouvernance, de transparence et d'ouverture</li> <li>• Biodiversité et conservation : relier efficacement les activités de conservation et les zones protégées au secteur du tourisme</li> <li>• Garantir la résilience du développement du tourisme</li> <li>• Prévention et gestion des crises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures et rapports des Observatoires du tourisme durable</li> <li>• L'OMT dirige le Programme de tourisme durable, avec le concours du Comité consultatif multilatéral et des pays coresponsables (France, Maroc et République de Corée) et le soutien du Secrétariat du Cadre décennal de programmation</li> <li>• Intégration continue du secteur dans les structures et procédures des autres acteurs concernés, notamment ceux du secteur de la sécurité et de la gestion des situations d'urgence</li> </ul>	<p>317</p>
---	--	--	------------

<b>Gestion des ressources (eau, déchets, énergie) et changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la transition vers des modes de consommation et de production plus durables</li> <li>• Adopter une approche inclusive pour découpler la croissance du tourisme de la gestion des ressources et donner suite aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21)</li> <li>• Poursuivre de l'initiative Solutions énergétiques pour l'hôtellerie et l'initiative NEZEH, aider les hôteliers à réduire les coûts d'exploitation, pour améliorer leur image et leurs produits et renforcer ainsi leur compétitivité en contribuant en même temps aux efforts déployés par l'Union européenne pour la réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets phares, pratiques recommandées et orientations sur le tourisme, l'énergie, l'eau et le changement climatique : atténuation et adaptation</li> <li>• Prise de décisions davantage fondée sur les faits, notamment dans le domaine de la gestion des ressources grâce à l'établissement de normes et à la communication des informations en temps utile</li> <li>• Ensemble intégré d'outils d'aide à la prise de décision pour aider les hôteliers à identifier des solutions appropriées et à concevoir des bâtiments réalisables, durables et quasi autonomes sur le plan énergétique (outil en ligne HES adapté aux exigences en matière de bâtiments quasi autonomes sur le plan énergétique)</li> </ul>	322
<b>Tourisme et culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les liens et établir des modèles de partenariat entre le tourisme et la culture</li> <li>• Collaborer avec les organismes et les secteurs publics et privés chargés de la culture</li> <li>• Renforcer la collaboration et les initiatives conjointes avec l'UNESCO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonnes pratiques et orientations sur le développement du tourisme culturel et collaboration entre les secteurs du tourisme et de la culture, notamment en ce qui concerne les sites culturels du patrimoine, le patrimoine culturel immatériel (y compris spirituel et religieux), la culture contemporaine et les industries créatives</li> </ul>	421
<b>Tourisme et paix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en avant le rôle du tourisme en tant que facteur de tolérance, de compréhension et de dialogue entre les différents peuples, cultures et civilisations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études de cas et recommandations</li> </ul>	20

<b>Éthique et responsabilité sociale des entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le Code mondial d'éthique du tourisme</li> <li>• Surveiller l'application du Code mondial d'éthique du tourisme par les acteurs des secteurs public et privé</li> <li>• Promouvoir l'intégration des pratiques commerciales éthiques et l'élaboration des politiques relatives à la responsabilité sociale des entreprises dans les entreprises touristiques et les associations commerciales</li> <li>• Faciliter les travaux du Comité mondial d'éthique du tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement du secteur privé vis-à-vis de l'initiative de l'OMT sur le Code d'éthique</li> <li>• Rapports aux Assemblées générales de l'OMT et de l'ONU</li> <li>• Organisation de réunions du Comité mondial d'éthique du tourisme et diffusion des directives et des recommandations du Comité</li> </ul>	192
<b>Tourisme et valeurs sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autonomisation des femmes : sensibiliser à la question de l'égalité des sexes et à la nécessité de promouvoir l'autonomisation des femmes dans le programme sur le tourisme par le biais d'une chaîne d'approvisionnement sans exclusive</li> <li>• Protection des enfants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plaider en faveur de la protection des enfants et des jeunes dans le secteur du tourisme</li> <li>○ Appuyer les travaux du Réseau mondial de l'OMT sur la protection des enfants dans le tourisme et de son comité exécutif, en sa qualité de carrefour d'échange d'informations sur les droits des enfants dans le tourisme et de plateforme internationale pour la prévention de toutes les formes d'exploitation des mineurs en lien avec le tourisme</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mis en place du Programme d'autonomisation des femmes dans le tourisme (formation) dans les pays pilotes sélectionnés, en coopération avec les organismes des Nations Unies concernés et les partenaires du secteur privé</li> <li>• Étude de suivi sur les femmes dans le tourisme et ensemble de recommandations pertinentes</li> <li>• Directives concrètes sur la protection des enfants et mécanismes de coordination internationale efficaces</li> <li>• Compendium de pratiques recommandées en matière de protection de l'enfance</li> </ul>	130

<b>Tourisme accessible à tous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de politiques et planification stratégique en vue de créer des destinations pour tous, en suivant les principes de la conception universelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations, normes et indicateurs pour rendre les infrastructures, les produits et les services touristiques plus accessibles à tous, en particulier pour les personnes souffrant de handicaps ou présentant des besoins particuliers</li> </ul>	126
<b>Protection des touristes et des prestataires touristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les travaux sur la Convention de l'OMT relative à la protection des touristes et des prestataires touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de convention</li> </ul>	98

#### IV. Description des programmes de l'OMT

9. Le tableau suivant contient une brève description des différents programmes du Secrétariat qui seront chargés des activités présentées plus haut :

<b>Relations avec les Membres</b>		<b>Cette partie du programme de travail recouvre les relations avec les différents types de Membres de l'Organisation</b>
<b>Code</b>	<b>Titre du programme</b>	<b>Description</b>
Programmes régionaux	Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Europe et Moyen-Orient	Chargés de coordonner, suivre et rendre compte des activités entreprises dans chacune des régions. En liaison constante avec chacun des Membres effectifs, associés et affiliés dans chaque région, les programmes garantissent une distribution géographiquement équilibrée des activités de l'OMT. Ils nouent et entretiennent aussi des relations avec des États non membres et d'autres parties prenantes dans le but de les faire entrer dans l'Organisation.
AFMS	Membres affiliés	Encourage la collaboration du secteur non gouvernemental avec l'OMT et son intégration dans l'Organisation et favorise les partenariats public-privé. Les activités du programme sont destinées à générer, partager et transmettre des initiatives utiles, ainsi que des publications sur des segments et des questions spécifiques dans le domaine touristique, pouvant contribuer à l'innovation et à la compétitivité dans le tourisme, grâce à une vaste coopération avec tous les programmes du Secrétariat. Cela concerne notamment les réseaux de connaissances et les autres réseaux qui permettent de mettre en place des initiatives qui tiennent compte des divers intérêts et besoins des Membres.
<b>Programmes opérationnels</b>		<b>Cette partie du programme de travail recouvre les activités thématiques horizontales de l'Organisation bénéficiant à l'ensemble des Membres</b>
<b>Code</b>	<b>Titre du programme</b>	<b>Description</b>

SDTR	Développement durable du tourisme	<p>Promeut le développement durable du tourisme en s'attachant à réduire au minimum les incidences éventuelles sur les milieux naturels ou socio-culturels. Il s'occupe des politiques et des outils au service du développement durable du tourisme, ainsi que de leur application aux divers types de destinations touristiques pour accroître la durabilité et la résilience du secteur, dans le droit fil des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Il centralise les travaux du Secrétariat de l'OMT en rapport avec le Programme de tourisme durable du Cadre décennal de programmation et facilite le travail du Comité du tourisme et de la durabilité de l'OMT.</p> <p>Il s'occupe également des questions liées à la facilitation des voyages, à la fiscalité et à la connectivité aérienne.</p>
TECO	Coopération technique	<p>Chargé d'identifier, de mettre en œuvre et d'analyser les projets menés sur le terrain, notamment ceux menés en partenariat avec l'Organisation internationale ST-EP. Il travaille en étroite coopération avec tous les programmes du Secrétariat selon la nature des projets, pour optimiser la mobilisation des fonds afin de répondre aux besoins des États membres.</p> <p>Il aide les États membres à conférer au développement de leur secteur touristique des gages de durabilité et de qualité et à promouvoir le développement socio-économique au niveau local grâce au tourisme.</p>
STSA	Statistiques et compte satellite du tourisme	<p>Chargé d'aider les États membres à mettre sur pied leurs systèmes nationaux de statistiques du tourisme (SST), en garantissant la comparabilité internationale des statistiques du tourisme et la poursuite du développement ainsi que l'étude et la clarification des questions de méthodologie dans les statistiques du tourisme, et en améliorant l'analyse macroéconomique du tourisme. Il est également chargé de protéger la marque CST et d'étudier les possibilités d'étendre le CST.</p> <p>Il assure le secrétariat du Comité des statistiques et du compte satellite du tourisme de l'OMT.</p>
TMTS	Tendances du marché du tourisme	<p>Chargé de réaliser des analyses actualisées des tendances et des prévisions touristiques. Son travail englobe les tendances à court et long termes (en particulier le rapport sur « Le tourisme à l'horizon 2030 »), les études sur les marchés émetteurs et sur les segments touristiques.</p> <p>Il est également chargé d'identifier et de diffuser des connaissances spécialisées sur les méthodologies de marketing efficaces et innovantes.</p>
DMGT	Gestion des destinations et qualité	<p>Chargé de soutenir et d'aider les destinations touristiques et de les orienter dans leurs efforts visant à : i) proposer aux visiteurs la meilleure prestation possible en termes d'expérience et d'intérêt en élaborant des stratégies et des outils systématiques, multidisciplinaires et intersectoriels afin d'améliorer la compétitivité des destinations ; ii) élaborer des modèles/structures de gouvernance efficaces ; et iii) établir et mettre en œuvre des pratiques de gestion de la qualité efficaces.</p> <p>Il facilite les travaux du Comité du tourisme et de la compétitivité de l'OMT.</p>

ESDT	Éthique et responsabilité sociale	<p>Chargé de promouvoir des normes et des principes universels fondés sur des valeurs éthiques et sur le respect des droits de l'homme et les droits des populations locales, en vue de favoriser le développement responsable et équitable du tourisme à travers le monde.</p> <p>Le programme a vocation à : a) mieux faire connaître le Code mondial d'éthique du tourisme et à inciter les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile, à en appliquer les principes ; et b) intégrer des questions telles que l'accessibilité pour tous, l'égalité des sexes, la protection des enfants et des autres groupes vulnérables (migrants, populations autochtones, etc.) dans le programme de développement du tourisme.</p> <p>Il fournit un appui technique au Comité mondial d'éthique du tourisme de l'OMT et au Comité exécutif du Réseau mondial sur la protection des enfants dans le tourisme.</p>
THMS	Thémis-Éducation et formation	<p>Chargé de d'aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques, plans et outils d'éducation et de formation qui permettent d'exploiter pleinement le potentiel d'emploi de leur secteur touristique.</p> <p>La Fondation Thémis est l'organe chargé de mettre en œuvre le Programme d'éducation et de formation.</p>

---



OFUN	Bureaux de liaison de l'OMT	Les Bureaux de liaison de l'OMT (New York et le représentant à Genève) sont chargés de : a) fournir des conseils stratégiques au Secrétariat sur les possibilités d'intégrer le tourisme dans les priorités mondiales relatives au développement et au commerce pour renforcer le rôle de chef de file de l'OMT et servir ses Membres ; b) représenter l'Organisation auprès des missions diplomatiques ; c) développer de nouveaux partenariats et alliances stratégiques et renforcer ceux déjà disponibles et d) réfléchir à de nouvelles options de mobilisation des ressources tout en renforçant celles déjà disponibles dans les mécanismes actuels (par exemple, le Cadre intégré renforcé).
IRRM	Relations institutionnelles et mobilisation de ressources	Chargé de : a) intégrer le tourisme dans les priorités mondiales relatives au développement et au commerce ; b) nouer des partenariats et des alliances stratégiques, en collaborant avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, et c) définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources pour renforcer le rôle de chef de file de l'OMT et servir ses Membres.
FSFP	Salons et projets spéciaux sur le terrain	Chargé de nouer des partenariats stratégiques, en soutenant les grands salons sur le voyage et le tourisme à travers le monde et en préparant la participation de l'OMT à ces salons.  Il fournit également un soutien et des services aux États membres et aux Membres affiliés de l'OMT qui participent aux salons.  Il s'emploie à fournir des orientations générales sur l'élaboration d'itinéraires touristiques fondés sur les connaissances, l'expertise et les enseignements tirés du Projet de la route de la soie. Il élabore et met en œuvre également le Plan d'action de la Route de la soie.
<b>Appui direct</b>		<b>Cette partie du programme de travail, qui concerne le fonctionnement des organes statutaires et de la direction, offre directement des services aux Membres</b>
<b>Code</b>	<b>Titre du programme</b>	<b>Description</b>
COSE	Services de conférence	Chargé d'organiser l'Assemblée générale, le Conseil exécutif et les manifestations et activités connexes, notamment la diffusion des documents pertinents.  Il élabore des directives et propose un soutien à la rédaction de la documentation ainsi qu'à la gestion des inscriptions et d'autres services pour d'autres réunions de l'OMT.  Il est également chargé de fournir les services de traduction, d'interprétation, de terminologie, d'édition et autres services de soutien linguistique dans les cinq langues officielles de l'Organisation.

MNGT	Direction	<p>Chargé d'établir la vision stratégique de l'Organisation, en coordination avec tous les Membres et partenaires, et de coordonner et superviser tous les programmes du Secrétariat. Il est chargé de superviser la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du programme de travail de l'Organisation.</p> <p>La direction gère les programmes et les initiatives spéciales suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme et coordination (PRCO) : contribue à la communication interne en employant différents outils de planification et de communication d'informations. Il appuie également les travaux préparatoires de la Convention sur la protection des touristes et des prestataires touristiques ainsi que les activités inter-programmes financées par des fonds extrabudgétaires (par exemple, les initiatives financées par l'Union européenne). Il appuie les activités du Comité du programme et du budget.</li> <li>• Bureau du tourisme et de la culture (OFTC) : chargé de renforcer les liens et d'établir des modèles de partenariat entre le tourisme et la culture et de coordonner les activités avec l'UNESCO et d'autres organismes en charge de la culture. Il est dirigé par le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le tourisme et la culture.</li> <li>• Bureau du tourisme et de la paix (OFTP) : chargé de promouvoir le rôle du tourisme en tant que facteur de tolérance, de compréhension et de dialogue entre les différents peuples, cultures et civilisations, mais aussi de relèvement après les conflits. Il est dirigé par le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le tourisme et la paix.</li> </ul>
COMM	Communications et publications	<p>Chargé de déterminer la parole et la position de l'OMT, ainsi que la coordination et la mise en œuvre de toutes les communications institutionnelles du Secrétariat.</p> <p>Il est également chargé de produire et de diffuser les publications de l'OMT, notamment d'administrer la bibliothèque électronique de l'OMT ainsi que les archives et le Centre de documentation de l'OMT.</p>
<b>Appui indirect</b>		<b>Cette partie du programme de travail recouvre les services administratifs internes de l'Organisation, conformément aux normes de l'ONU</b>
Code	Titre du programme	Description
BDFN	Budget et finances	Gère les recettes, les dépenses et la trésorerie des ressources ordinaires et extrabudgétaires, développe des principes et des procédures comptables conformes aux IPSAS dans le respect du Règlement financier.
HRRR	Ressources humaines	Chargé de fournir des services au personnel de l'OMT ; mettre en œuvre de façon équitable, appropriée et transparente le Statut et le Règlement du personnel de l'OMT ; gérer les prestations et avantages ; diriger le processus de recrutement ; réviser les politiques, règles et règlements et d'en proposer de nouveaux, selon que de besoin ; traiter tous les litiges internes et affaires disciplinaires et ; administrer la formation du personnel.

LGCN	Questions juridiques et contrats	Chargé de fournir des avis sur le respect du cadre juridique de l'OMT et la prévention des risques juridiques, d'élaborer des normes et de fournir des conseils et une assistance pour les procédures relatives aux achats et aux contrats. Ceci comprend la vérification des accords, lettres, politiques, documents et décisions des organes directeurs et la délivrance des contrats ainsi que la vérification des processus d'appels d'offres. En outre, le programme est chargé de la fonction de déontologie.
ICTS	Technologies de l'information et de la communication	Chargé de garantir la sécurité, la fiabilité et la disponibilité des services de technologies de l'information et de la communication, afin d'assurer la continuité des activités de l'Organisation et d'entretenir l'infrastructure et les applications nécessaires pour que les utilisateurs internes et externes puissent utiliser ces services. Le programme est également chargé d'administrer les services de télécommunication, notamment le soutien aux services de visioconférence et l'assistance informatique pour les visiteurs et les invités.
GSER	Services généraux	Chargé de fournir des services de voyage au personnel envoyé en mission, de s'assurer de l'adéquation et de la maintenance correcte des infrastructures du bâtiment du Siège ainsi que des contrats de services collectifs, de fournir les services de sécurité, de gérer les services de reprographie et d'imprimerie, de distribuer le courrier et les documents internes et de garantir les services de transport interne.
PROV	Provisions	Finance les provisions nécessaires pour couvrir l'assurance maladie après la cessation de service et les coûts associés aux versements à la cessation de service et primes de rapatriement du personnel recruté sur le plan international.

## V. **Projet de budget 2016-2017**

---

### A. **Introduction**

10. Le projet de budget 2016-2017 est fondé sur une croissance nominale par rapport au budget de 2015. Par conséquent, le montant des budgets pour 2016 et 2017 se situe au même niveau que celui approuvé pour 2015. Les précisions et tableaux budgétaires ci-après expliquent les paramètres budgétaires pertinents de cette enveloppe, comme exposé dans la présentation du programme de travail. Même si la croissance zéro continue d'exiger des efforts d'efficacité de la part de l'Organisation, elle paraît faisable sachant que l'on s'appuiera davantage sur la coopération avec des tiers, du point de vue technique comme du point de vue financier.

### B. **Budget révisé 2014-2015**

11. À sa vingtième session aux Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail et budget de l'Organisation pour la période 2014-2015. Le programme de travail avait été présenté selon le modèle d'usage pour un tel document, autour de deux objectifs stratégiques indépendants : améliorer la compétitivité et la qualité et faire en sorte d'assurer la durabilité des activités touristiques et leur caractère conforme à l'éthique. Le budget fondé sur les programmes a été décliné en quatre programmes (programmes régionaux, programmes opérationnels, programmes d'appui direct et programmes d'appui indirect), en application des recommandations formulées par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session [A/RES/603(XIX)] et des directives du Livre blanc.

12. L'enveloppe budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir le document A/20/5) est de 26 616 000 euros, conformément à la résolution A/RES/619(XX) de l'Assemblée générale, du fait de l'application d'une « croissance nominale zéro » au programme et budget 2012-2013.

13. La structure du budget 2014-2015 approuvée par l'Assemblée générale a changé pendant son exécution en 2014. Début 2014, le Secrétaire général a procédé à un examen de la structure en réduisant le nombre de programmes et en consolidant certains d'entre eux. Les programmes régionaux ont été renommés Relations avec les Membres et englobent désormais les anciens programmes B04 (Membres affiliés) et B05 (Réseau de connaissances) de la Partie B (Programmes opérationnels) sous la rubrique A06 (Membres affiliés et Réseau de connaissances). Suite à cette modification, l'ordre des programmes de la partie B a été modifié et le nom de certains programmes s'en trouve légèrement altéré : Coopération technique et services s'intitule désormais Coopération technique ; Tendances du tourisme et stratégies de marketing a été renommé Tendances des marchés touristiques ; Éthique et dimension sociale du tourisme s'intitule désormais Éthique et responsabilité sociale ; Relations avec les institutions et les entreprises a été changé pour Relations institutionnelles et mobilisation des ressources ; et, enfin, l'activité Archives a été ajoutée au Programme de communications et publications.

14. Ces changements apportés à la structure du budget 2014 ont été approuvés par le Conseil exécutif, à sa 98<sup>e</sup> session, dans sa décision 9(XCVIII), et ont conduit à des transferts de postes entre programmes, comme indiqué dans le tableau suivant. De plus amples informations sur la structure révisée sont présentées dans le document CE/98/3 II) b). Ces changements ont été opérés dans la limite des ressources approuvées.

15. Les tableaux ci-après présentent le budget approuvé et révisé 2014-2015 conformément à la nouvelle structure du programme de travail. Il convient de signaler que l'enveloppe budgétaire de l'Organisation, pour la période, reste inchangée, à 26 616 000 euros.

**BUDGET 2014-2015 APPROUVÉ PAR LA VINGTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
(en euros)

GRANDES PARTIES ET PROGRAMMES			2014			2015			2014 - 2015		
	LIGNES DE CRÉDIT		PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL
	P	G									
<b>A PROGRAMMES RÉGIONAUX</b>											
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A03 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A04 Programme régional pour l'Europe	2	2	333.000	83.000	416.000	341.000	88.000	429.000	674.000	171.000	845.000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	219.000	83.000	302.000	224.000	88.000	312.000	443.000	171.000	614.000
<b>TOTAL, PROGRAMMES RÉGIONAUX</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>1.551.000</b>	<b>616.000</b>	<b>2.167.000</b>	<b>1.588.000</b>	<b>632.000</b>	<b>2.220.000</b>	<b>3.139.000</b>	<b>1.248.000</b>	<b>4.387.000</b>
<b>B PROGRAMME OPÉRATIONNEL</b>											
B01 Développement durable du tourisme	3	2	447.000	130.000	577.000	457.000	140.000	597.000	904.000	270.000	1.174.000
B02 Coopération technique et services	3	3	499.000	100.000	599.000	512.000	100.000	612.000	1.011.000	200.000	1.211.000
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	386.000	160.000	546.000	395.000	160.000	555.000	781.000	320.000	1.101.000
B04 Membres affiliés	0	2	105.000	20.000	125.000	108.000	20.000	128.000	213.000	40.000	253.000
B05 Réseau de connaissances	0	1	53.000	40.000	93.000	53.000	40.000	93.000	106.000	80.000	186.000
B06 Tendances du tourisme et stratégies de marketing	3	2	447.000	160.000	607.000	458.000	160.000	618.000	905.000	320.000	1.225.000
B07 Relations avec les institutions et les entreprises	2	1	280.000	271.000	551.000	288.000	271.000	559.000	568.000	542.000	1.110.000
B08 Gestion des destinations et qualité	1	1	166.000	50.000	216.000	171.000	55.000	226.000	337.000	105.000	442.000
B09 Éthique et dimension sociale du tourisme	1	1	166.000	50.000	216.000	171.000	55.000	226.000	337.000	105.000	442.000
B10 Salons et projets spéciaux sur le terrain	1	2	219.000	140.000	359.000	224.000	145.000	369.000	443.000	285.000	728.000
B11 Thémis	0	0	0	150.000	150.000	0	155.000	155.000	0	305.000	305.000
<b>TOTAL, PROGRAMME OPÉRATIONNEL</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>2.768.000</b>	<b>1.271.000</b>	<b>4.039.000</b>	<b>2.837.000</b>	<b>1.301.000</b>	<b>4.138.000</b>	<b>5.605.000</b>	<b>2.572.000</b>	<b>8.177.000</b>
<b>C APPUI DIRECT AUX MEMBRES</b>											
C01 Communications et publications	2	4	438.000	120.000	558.000	449.000	130.000	579.000	887.000	250.000	1.137.000
C02 Services de conférence	5	2	675.000	120.000	795.000	692.000	190.000	882.000	1.367.000	310.000	1.677.000
C03 Direction	9	8	1.953.000	316.000	2.269.000	1.994.000	316.000	2.310.000	3.947.000	632.000	4.579.000
<b>TOTAL, PROG. D'APPUI DIRECT AUX MEMBRES</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>3.066.000</b>	<b>556.000</b>	<b>3.622.000</b>	<b>3.135.000</b>	<b>636.000</b>	<b>3.771.000</b>	<b>6.201.000</b>	<b>1.192.000</b>	<b>7.393.000</b>
<b>D APPUI INDIRECT AUX MEMBRES</b>											
D01 Budget et finances	3	3	499.000	133.000	632.000	512.000	136.000	648.000	1.011.000	269.000	1.280.000
D02 Ressources humaines	3	2	447.000	135.000	582.000	458.000	137.000	595.000	905.000	272.000	1.177.000
D03 Technologies de l'information et de la communication	2	3	385.000	418.000	803.000	395.000	426.000	821.000	780.000	844.000	1.624.000
D04 Services généraux	0	7	369.000	610.000	979.000	377.000	622.000	999.000	746.000	1.232.000	1.978.000
D05 Provisions	0	0	0	300.000	300.000	0	300.000	300.000	0	600.000	600.000
<b>TOTAL, PROG. D'APPUI INDIRECT AUX MEMBRES</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>1.700.000</b>	<b>1.596.000</b>	<b>3.296.000</b>	<b>1.742.000</b>	<b>1.621.000</b>	<b>3.363.000</b>	<b>3.442.000</b>	<b>3.217.000</b>	<b>6.659.000</b>
<b>T O T A L</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>9.085.000</b>	<b>4.039.000</b>	<b>13.124.000</b>	<b>9.302.000</b>	<b>4.190.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>18.387.000</b>	<b>8.229.000</b>	<b>26.616.000</b>

**CRÉDITS RÉVISÉS 2014-2015 SELON LA NOUVELLE STRUCTURE MISE EN PLACE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
[voir document CE/98/3(II)(b) et décision CE/DEC/9(XCVIII)]  
(en euros)

GRANDES PARTIES ET PROGRAMMES			2014			2015			2014 - 2015		
	LIGNES DE CRÉDIT		PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL
	P	G									
<b>A RELATIONS AVEC LES MEMBRES</b>											
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A03 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique	2	2	333.000	150.000	483.000	341.000	152.000	493.000	674.000	302.000	976.000
A04 Programme régional pour l'Europe	2	2	333.000	83.000	416.000	341.000	88.000	429.000	674.000	171.000	845.000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	219.000	83.000	302.000	224.000	88.000	312.000	443.000	171.000	614.000
A06 Membres affiliés (Réseau de connaissances)	0	3	158.000	60.000	218.000	161.000	60.000	221.000	319.000	120.000	439.000
<b>TOTAL, PROGRAMMES RELATIONS AVEC LES MEMBRES</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>1.709.000</b>	<b>676.000</b>	<b>2.385.000</b>	<b>1.749.000</b>	<b>692.000</b>	<b>2.441.000</b>	<b>3.458.000</b>	<b>1.368.000</b>	<b>4.826.000</b>
<b>B PROGRAMME OPÉRATIONNEL</b>											
B01 Développement durable du tourisme	3	2	447.000	130.000	577.000	457.000	140.000	597.000	904.000	270.000	1.174.000
B02 Coopération technique	3	3	499.000	100.000	599.000	512.000	100.000	612.000	1.011.000	200.000	1.211.000
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	386.000	160.000	546.000	395.000	160.000	555.000	781.000	320.000	1.101.000
B04 Tendances du marché du tourisme	3	2	447.000	160.000	607.000	458.000	160.000	618.000	905.000	320.000	1.225.000
B05 Gestion des destinations et qualité	1	1	166.000	50.000	216.000	171.000	55.000	226.000	337.000	105.000	442.000
B06 Éthique et responsabilité sociale	1	1	166.000	50.000	216.000	171.000	55.000	226.000	337.000	105.000	442.000
B07 Thémis	0	0	0	150.000	150.000	0	155.000	155.000	0	305.000	305.000
B08 Relations institutionnelles et mobilisation de ressources	2	1	280.000	271.000	551.000	288.000	271.000	559.000	568.000	542.000	1.110.000
B09 Salons et projets spéciaux sur le terrain	1	2	219.000	140.000	359.000	224.000	145.000	369.000	443.000	285.000	728.000
<b>TOTAL, PROGRAMME OPÉRATIONNEL</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>2.610.000</b>	<b>1.211.000</b>	<b>3.821.000</b>	<b>2.676.000</b>	<b>1.241.000</b>	<b>3.917.000</b>	<b>5.286.000</b>	<b>2.452.000</b>	<b>7.738.000</b>
<b>C APPUI DIRECT AUX MEMBRES</b>											
C01 Services de conférence	5	2	675.000	120.000	795.000	692.000	190.000	882.000	1.367.000	310.000	1.677.000
C02 Direction	9	8	1.953.000	316.000	2.269.000	1.994.000	316.000	2.310.000	3.947.000	632.000	4.579.000
C03 Communications, publications et archives	2	4	438.000	120.000	558.000	449.000	130.000	579.000	887.000	250.000	1.137.000
<b>TOTAL, PROG. D'APPUI DIRECT AUX MEMBRES</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>3.066.000</b>	<b>556.000</b>	<b>3.622.000</b>	<b>3.135.000</b>	<b>636.000</b>	<b>3.771.000</b>	<b>6.201.000</b>	<b>1.192.000</b>	<b>7.393.000</b>
<b>D APPUI INDIRECT AUX MEMBRES</b>											
D01 Budget et finances	3	3	499.000	133.000	632.000	512.000	136.000	648.000	1.011.000	269.000	1.280.000
D02 Ressources humaines	3	2	447.000	135.000	582.000	458.000	137.000	595.000	905.000	272.000	1.177.000
D03 Technologies de l'information et de la communication	2	3	385.000	418.000	803.000	395.000	426.000	821.000	780.000	844.000	1.624.000
D04 Services généraux	0	7	369.000	610.000	979.000	377.000	622.000	999.000	746.000	1.232.000	1.978.000
D05 Provisions	0	0	0	300.000	300.000	0	300.000	300.000	0	600.000	600.000
<b>TOTAL, PROG. D'APPUI INDIRECT AUX MEMBRES</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>1.700.000</b>	<b>1.596.000</b>	<b>3.296.000</b>	<b>1.742.000</b>	<b>1.621.000</b>	<b>3.363.000</b>	<b>3.442.000</b>	<b>3.217.000</b>	<b>6.659.000</b>
<b>T O T A L</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>9.085.000</b>	<b>4.039.000</b>	<b>13.124.000</b>	<b>9.302.000</b>	<b>4.190.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>18.387.000</b>	<b>8.229.000</b>	<b>26.616.000</b>

106

### C. Enveloppe budgétaire pour 2016-2017

16. Dans un contexte de stagnation généralisée dans la zone euro, dû essentiellement à la faible croissance économique, à une consommation en berne et à la chute des prix du pétrole, l'inflation s'établissait fin 2014 à -0,2% en Europe et à -1,0% en Espagne. D'après les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) et de la Commission européenne, en Espagne, le taux d'inflation devrait être de l'ordre de 1,1% au cours des années suivantes.

17. Dans ces circonstances, le Secrétaire général propose de maintenir le budget des années 2016 et 2017 au même niveau que celui de 2015, c'est-à-dire en appliquant un taux de croissance nominale zéro par rapport au budget de 2015.

18. De même, les contributions individuelles des Membres effectifs et associés resteront au même niveau que celles de 2015, en appliquant une croissance nominale zéro pour les Membres, à moins que ne s'applique une augmentation ou une réduction annuelle de 7,5% suite à un changement de catégorie.

19. Si le budget pour 2016 et 2017 demeure au même niveau que celui de 2015, ses catégories de dépenses doivent être ajustées dans la mesure où les coûts de personnel sont fixés par la CFPI et actualisées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

### D. Budget des recettes

20. Le budget des recettes de l'Organisation est établi sur la base des contributions mises en recouvrement (Membres effectifs, associés et affiliés) et du résultat financier des ventes de publications.

21. Les contributions sont calculées conformément au barème proposé pour 2016 et 2017 qui figure en annexe au présent document. Les chiffres de 2015 sont également inclus dans le barème pour faciliter la comparaison. Les recettes totales provenant de la vente de publications restent au même niveau que les montants totaux budgétés en 2014-2015, du fait de la bonne tenue des ventes de publications. Les recettes diverses (résultats financiers, autres recettes, etc.) ne sont plus disponibles pour financer le budget ordinaire ou d'autres activités. Suite à la mise en œuvre des normes IPSAS à l'OMT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ces recettes sont considérées comme des réserves libres et sont inscrites au compte des pertes et profits du Fonds général. Ces réserves n'étant pas approvisionnées, il est actuellement impossible de les utiliser en tant que ressources budgétaires.

22. Comme indiqué à l'annexe I, au moment de calculer les contributions des Membres effectifs, une remise de 40% est appliquée au dernier groupe de pays ayant une population égale ou inférieure à 200 000 habitants, à l'instar de l'actuel budget. S'agissant des contributions des Membres affiliés, il a été tenu compte de la décision du Conseil exécutif concernant une réduction des contributions de certains Membres affiliés spécifiques, comme exposé dans le document EC/95/6 c).

23. Le tableau ci-après montre les recettes et les dépenses budgétaires approuvées pour 2014-2015 et proposées pour 2016-2017. Aux effets de la disposition financière détaillée 3.07, il doit représenter le budget par partie, par exercice financier et par période financière. Des tableaux budgétaires supplémentaires figurent dans le présent document à titre d'information, comme prescrit aux articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier.



**BUDGET PROPOSÉ DES RECETTES ET DÉPENSES 2016-2017 ET COMPARAISON AVEC 2014-2015 [NOUVELLE STRUCTURE CE/98/3(II)(b)]**

EN EUROS

	2014	2015	2014-2015	2016	2017	2016-2017
<b>RECETTES INSCRITES AU BUDGET</b>						
· Contributions des Membres effectifs et associés	11.937.000	12.406.000	24.343.000	12.556.000	12.745.000	25.301.000
· Autres sources de recettes, dont :	1.187.000	1.086.000	2.273.000	936.000	747.000	1.683.000
· Recettes diverses	394.000	293.000	687.000	0	0	0
· Recettes de la vente des publications	250.000	250.000	500.000	333.000	144.000	477.000
· Membres affiliés	543.000	543.000	1.086.000	603.000	603.000	1.206.000
<b>TOTAL, RECETTES INSCRITES AU BUDGET</b>	<b>13.124.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>26.616.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>26.984.000</b>
<b>DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET</b>						
PARTIE A - Programmes Relations avec les Membres	2.385.000	2.441.000	4.826.000	2.436.000	2.379.000	4.815.000
PARTIE B - Programmes opérationnels	3.821.000	3.917.000	7.738.000	4.015.000	3.900.000	7.915.000
PARTIE C - Programmes d'appui direct aux Membres	3.622.000	3.771.000	7.393.000	3.582.000	3.702.000	7.284.000
PARTIE D - Programmes d'appui indirect aux Membres et Provisions	3.296.000	3.363.000	6.659.000	3.459.000	3.511.000	6.970.000
<b>TOTAL, DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET</b>	<b>13.124.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>26.616.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>26.984.000</b>
<b>SOLDE (RECETTES MOINS DÉPENSES)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**E. Budget des dépenses**

24. La structure du budget 2016-2017 a été légèrement modifiée par rapport à la structure révisée du budget 2014-2015. Un nouveau programme (B08, Bureaux de liaison de l'OMT) a été introduit dans la partie B (Programmes opérationnels). Les activités de ce nouveau programme figuraient dans le programme B09 (Relations institutionnelles et mobilisation des ressources). Par ailleurs, un nouveau programme (Questions juridiques et contrats) a été intégré dans la partie D (Appui indirect aux Membres), alors qu'il était auparavant un sous-programme de D02 (Ressources humaines). Les services de voyage passent du programme D01 (Budget et des finances) au programme D05 (Services généraux). Le tableau suivant présente le budget proposé pour 2016-2017 par rapport au budget approuvé pour 2014-2015, les variations totales et leur répartition entre les variations de prix et de volumes. Comme lors de précédents exercices biennaux, les dépenses sont maintenues à l'équilibre avec les recettes budgétées pour éviter à l'Organisation d'accuser un déficit ou de laisser des ressources inexploitées. S'agissant des variations de prix, on utilise le taux d'inflation moyen d'une même période biennale (c'est-à-dire 1,1% par an, pendant deux ans), ce qui donne une variation combinée des prix de 1,4%. Les variations de volume pour ce qui est des coûts de personnel internalisent la nouvelle structure de la direction de l'Organisation et le taux de postes vacants à intégrer dans les prévisions budgétaires (12% environ). La priorité plus importante accordée aux programmes opérationnels par rapport à la structure des coûts fixes du secrétariat est soulignée. Le tableau ci-après montre le budget de l'exercice 2016 et de l'exercice 2017 par programme.



**CRÉDITS PROPOSÉS POUR 2016-2017 ET APPROUVÉS POUR 2014-2015**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET ANALYSE DES AUGMENTATIONS PAR PARTIE ET PAR PROGRAMME**

( en euros )

LIGNE DE CRÉDIT	POSTES		A			B		C		D		E			POSTES	
			CRÉDITS 2014-2015 RÉVISÉS			AUGMENTATION/ DIMINUTION SELON LES BESOINS		AUGMENTATION/ DIMINUTION DES COÛTS		AUGMENTATION NETTE (B + C)		CRÉDITS 2016-2017 PROPOSÉS (A + D)				
			Coûts de personnel	Coûts hors personnel	Total	Coûts de personnel	Coûts hors personnel	Coûts de personnel	Coûts hors personnel	Coûts de personnel	Coûts hors personnel	Coûts de personnel	Coûts hors personnel	TOTAL		
P	G												P	G		
<b>PARTIE A - RELATIONS AVEC LES MEMBRES</b>																
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	674.000	302.000	976.000	0	-39.000	31.000	0	31.000	-39.000	705.000	263.000	968.000	2	2
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	674.000	302.000	976.000	0	-39.000	31.000	0	31.000	-39.000	705.000	263.000	968.000	2	2
A03 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique	2	2	674.000	302.000	976.000	0	-39.000	31.000	0	31.000	-39.000	705.000	263.000	968.000	2	2
A04 Programme régional pour l'Europe	2	2	674.000	171.000	845.000	-230.000	-19.000	19.000	0	-211.000	-19.000	463.000	152.000	615.000	1	2
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	443.000	171.000	614.000	0	-19.000	20.000	0	20.000	-19.000	463.000	152.000	615.000	1	2
A06 Membres affiliés	0	3	319.000	120.000	439.000	230.000	-14.000	26.000	0	256.000	-14.000	575.000	106.000	681.000	1	3
<b>TOTAL, PARTIE A.....</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>3.458.000</b>	<b>1.368.000</b>	<b>4.826.000</b>	<b>0</b>	<b>-169.000</b>	<b>158.000</b>	<b>0</b>	<b>158.000</b>	<b>-169.000</b>	<b>3.616.000</b>	<b>1.199.000</b>	<b>4.815.000</b>	<b>9</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE B - PROGRAMME OPÉRATIONNEL</b>																
B01 Développement durable du tourisme	3	2	904.000	270.000	1.174.000	0	-28.000	42.000	0	42.000	-28.000	946.000	242.000	1.188.000	3	2
B02 Coopération technique	3	3	1.011.000	200.000	1.211.000	-230.000	-27.000	35.000	0	-195.000	-27.000	816.000	173.000	989.000	2	3
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	781.000	320.000	1.101.000	0	-43.000	35.000	0	35.000	-43.000	816.000	277.000	1.093.000	2	3
B04 Tendances du marché du tourisme	3	2	905.000	320.000	1.225.000	-107.000	-43.000	37.000	0	-70.000	-43.000	835.000	277.000	1.112.000	3	1
B05 Gestion des destinations et qualité	1	1	337.000	105.000	442.000	337.000	-9.000	30.000	0	367.000	-9.000	704.000	96.000	800.000	2	2
B06 Éthique et responsabilité sociale	1	1	337.000	105.000	442.000	0	-9.000	15.000	0	15.000	-9.000	352.000	96.000	448.000	1	1
B07 Thémis - Éducation et formation	0	0	0	305.000	305.000	0	-37.000	0	0	0	-37.000	0	268.000	268.000	0	0
B08 Bureaux de liaison de l'OMT	0	0	0	0	0	230.000	194.000	11.000	0	241.000	194.000	241.000	194.000	435.000	1	0
B09 Relations institutionnelles et mobilisation de ressources	2	1	568.000	542.000	1.110.000	0	-267.000	25.000	0	25.000	-267.000	593.000	275.000	868.000	2	1
B10 Salons et projets spéciaux sur le terrain	1	2	443.000	285.000	728.000	0	-34.000	20.000	0	20.000	-34.000	463.000	251.000	714.000	1	2
<b>TOTAL, PARTIE B.....</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>5.286.000</b>	<b>2.452.000</b>	<b>7.738.000</b>	<b>230.000</b>	<b>-303.000</b>	<b>250.000</b>	<b>0</b>	<b>480.000</b>	<b>-303.000</b>	<b>5.766.000</b>	<b>2.149.000</b>	<b>7.915.000</b>	<b>17</b>	<b>15</b>
<b>PARTIE C - APPUI DIRECT AUX MEMBRES</b>																
C01 Services de conférence	5	2	1.367.000	310.000	1.677.000	0	1.000	62.000	0	62.000	1.000	1.429.000	311.000	1.740.000	5	2
C02 Direction	9	8	3.947.000	632.000	4.579.000	0	-113.000	48.000	0	48.000	-113.000	3.995.000	519.000	4.514.000	9	8
C03 Communications et publications	2	4	887.000	250.000	1.137.000	-107.000	-36.000	36.000	0	-71.000	-36.000	816.000	214.000	1.030.000	2	3
<b>TOTAL, PARTIE C.....</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>6.201.000</b>	<b>1.192.000</b>	<b>7.393.000</b>	<b>-107.000</b>	<b>-148.000</b>	<b>146.000</b>	<b>0</b>	<b>39.000</b>	<b>-148.000</b>	<b>6.240.000</b>	<b>1.044.000</b>	<b>7.284.000</b>	<b>16</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE D - APPUI INDIRECT AUX MEMBRES</b>																
D01 Budget et finances	3	3	1.011.000	269.000	1.280.000	-337.000	63.000	31.000	0	-306.000	63.000	705.000	332.000	1.037.000	2	2
D02 Ressources humaines	3	2	905.000	272.000	1.177.000	-230.000	-62.000	30.000	0	-200.000	-62.000	705.000	210.000	915.000	2	2
D03 Questions juridiques et contrats	0	0	0	0	0	230.000	154.000	11.000	0	241.000	154.000	241.000	154.000	395.000	1	0
D04 Technologies de l'information et de la communication	2	3	780.000	844.000	1.624.000	0	-138.000	36.000	0	36.000	-138.000	816.000	706.000	1.522.000	2	3
D05 Services généraux	0	7	746.000	1.232.000	1.978.000	460.000	8.000	55.000	0	515.000	8.000	1.261.000	1.240.000	2.501.000	2	7
D06 Provisions	0	0	0	600.000	600.000	0	0	0	0	0	0	0	600.000	600.000	0	0
<b>TOTAL, PARTIE D.....</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>3.442.000</b>	<b>3.217.000</b>	<b>6.659.000</b>	<b>123.000</b>	<b>25.000</b>	<b>163.000</b>	<b>0</b>	<b>286.000</b>	<b>25.000</b>	<b>3.728.000</b>	<b>3.242.000</b>	<b>6.970.000</b>	<b>9</b>	<b>14</b>
<b>TOTAUX PARTIELS.....</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>18.387.000</b>	<b>8.229.000</b>	<b>26.616.000</b>	<b>246.000</b>	<b>-595.000</b>	<b>717.000</b>	<b>0</b>	<b>963.000</b>	<b>-595.000</b>	<b>19.350.000</b>	<b>7.634.000</b>	<b>26.984.000</b>	<b>51</b>	<b>55</b>
<b>TOTAL.....</b>	<b>106</b>		<b>26.616.000</b>			<b>-349.000</b>	<b>-1,3%</b>	<b>717.000</b>	<b>2,7%</b>	<b>368.000</b>	<b>1,4%</b>	<b>26.984.000</b>			<b>106</b>	

Organisation mondiale du tourisme (UNWTO) - Institution spécialisée des Nations Unies

**PROJET DE BUDGET 2016-2017**  
**RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS 2016-2017**  
(en euros)

GRANDES PARTIES ET PROGRAMMES	POSTES		2016			2017			2016-2017		
			PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL	PERSONNEL	HORS PERSONNEL	TOTAL
	P	G									
<b>A RELATIONS AVEC LES MEMBRES</b>											
A01 Programme régional pour l'Afrique	2	2	348.000	143.000	491.000	357.000	120.000	477.000	705.000	263.000	968.000
A02 Programme régional pour les Amériques	2	2	348.000	143.000	491.000	357.000	120.000	477.000	705.000	263.000	968.000
A03 Programme régional pour l'Asie et le Pacifique	2	2	348.000	143.000	491.000	357.000	120.000	477.000	705.000	263.000	968.000
A04 Programme régional pour l'Europe	1	2	228.000	83.000	311.000	235.000	69.000	304.000	463.000	152.000	615.000
A05 Programme régional pour le Moyen-Orient	1	2	228.000	83.000	311.000	235.000	69.000	304.000	463.000	152.000	615.000
A06 Membres affiliés	1	3	283.000	58.000	341.000	292.000	48.000	340.000	575.000	106.000	681.000
<b>TOTAL, PROGRAMMES RELATIONS AVEC LES MEMBRES</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>1.783.000</b>	<b>653.000</b>	<b>2.436.000</b>	<b>1.833.000</b>	<b>546.000</b>	<b>2.379.000</b>	<b>3.616.000</b>	<b>1.199.000</b>	<b>4.815.000</b>
<b>B PROGRAMME OPÉRATIONNEL</b>											
B01 Développement durable du tourisme	3	2	467.000	132.000	599.000	479.000	110.000	589.000	946.000	242.000	1.188.000
B02 Coopération technique	2	3	402.000	94.000	496.000	414.000	79.000	493.000	816.000	173.000	989.000
B03 Statistiques et compte satellite du tourisme	2	3	402.000	151.000	553.000	414.000	126.000	540.000	816.000	277.000	1.093.000
B04 Tendances du marché du tourisme	3	1	412.000	151.000	563.000	423.000	126.000	549.000	835.000	277.000	1.112.000
B05 Gestion des destinations et qualité	2	2	347.000	52.000	399.000	357.000	44.000	401.000	704.000	96.000	800.000
B06 Éthique et responsabilité sociale	1	1	174.000	52.000	226.000	178.000	44.000	222.000	352.000	96.000	448.000
B07 Thémis - Éducation et formation	0	0	0	146.000	146.000	0	122.000	122.000	0	268.000	268.000
B08 Bureaux de liaison de l'OMT	1	0	119.000	106.000	225.000	122.000	88.000	210.000	241.000	194.000	435.000
B09 Relations institutionnelles et mobilisation de ressources	2	1	292.000	150.000	442.000	301.000	125.000	426.000	593.000	275.000	868.000
B10 Salons et projets spéciaux sur le terrain	1	2	229.000	137.000	366.000	234.000	114.000	348.000	463.000	251.000	714.000
<b>TOTAL, PROGRAMME OPÉRATIONNEL</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>2.844.000</b>	<b>1.171.000</b>	<b>4.015.000</b>	<b>2.922.000</b>	<b>978.000</b>	<b>3.900.000</b>	<b>5.766.000</b>	<b>2.149.000</b>	<b>7.915.000</b>
<b>C APPUI DIRECT AUX MEMBRES</b>											
C01 Services de conférence	5	2	705.000	148.000	853.000	724.000	163.000	887.000	1.429.000	311.000	1.740.000
C02 Direction	9	8	1.978.000	247.000	2.225.000	2.017.000	272.000	2.289.000	3.995.000	519.000	4.514.000
C03 Communications et publications	2	3	402.000	102.000	504.000	414.000	112.000	526.000	816.000	214.000	1.030.000
<b>TOTAL, PROG. D'APPUI DIRECT AUX MEMBRES</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>3.085.000</b>	<b>497.000</b>	<b>3.582.000</b>	<b>3.155.000</b>	<b>547.000</b>	<b>3.702.000</b>	<b>6.240.000</b>	<b>1.044.000</b>	<b>7.284.000</b>
<b>D APPUI INDIRECT AUX MEMBRES</b>											
D01 Budget et finances	2	2	348.000	166.000	514.000	357.000	166.000	523.000	705.000	332.000	1.037.000
D02 Ressources humaines	2	2	348.000	105.000	453.000	357.000	105.000	462.000	705.000	210.000	915.000
D03 Questions juridiques et contrats	1	0	119.000	77.000	196.000	122.000	77.000	199.000	241.000	154.000	395.000
D04 Technologies de l'information et de la communication	2	3	402.000	353.000	755.000	414.000	353.000	767.000	816.000	706.000	1.522.000
D05 Services généraux	2	7	621.000	620.000	1.241.000	640.000	620.000	1.260.000	1.261.000	1.240.000	2.501.000
D06 Provisions	0	0	0	300.000	300.000	0	300.000	300.000	0	600.000	600.000
<b>TOTAL, PROG. D'APPUI INDIRECT AUX MEMBRES</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>1.838.000</b>	<b>1.621.000</b>	<b>3.459.000</b>	<b>1.890.000</b>	<b>1.621.000</b>	<b>3.511.000</b>	<b>3.728.000</b>	<b>3.242.000</b>	<b>6.970.000</b>
<b>T O T A L</b>	<b>51</b>	<b>55</b>	<b>9.550.000</b>	<b>3.942.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>9.800.000</b>	<b>3.692.000</b>	<b>13.492.000</b>	<b>19.350.000</b>	<b>7.634.000</b>	<b>26.984.000</b>

106

## VI. Suites à donner par le Conseil exécutif

---

25. Le Conseil exécutif est invité à :

- a) recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2016-2017, d'un montant total de 26 984 000 euros, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts ; et à autoriser le Secrétaire général à exécuter le programme de travail et budget 2016-2017 en fonction des montants recouverts, en établissant un plan de dépenses à cette fin et en maintenant la pratique budgétaire ayant donné satisfaction des exercices financiers précédents ;
- b) prendre note des changements apportés à la structure de la version révisée du programme et budget 2014-2015 et noter avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de présenter un budget équilibré pour l'exercice biennal 2016-2017 établi sur la base d'une croissance nominale zéro par rapport au budget de 2015, l'enveloppe budgétaire de 2016 et de 2017 affichant un montant global identique à celui du budget de 2015 ;
- c) recommander à l'Assemblée générale d'approuver le barème des contributions proposé pour 2016-2017 tel que modifié pour refléter les changements survenus dans la composition des Membres et dans le budget, comme prévu dans la résolution 404(XIII), et qui représente une augmentation annuelle de 0,0% des contributions individuelles des pays par rapport à 2015, sauf en cas d'ajustements techniques rendus nécessaires suite au changement de catégorie de certains pays ;
- d) inviter l'Assemblée générale à prendre en compte que le niveau du budget pour 2016 et 2017 sera de 26 984 000 euros et accepter que les recettes budgétaires approuvées pour la prochaine période soient apportées par les contributions des Membres effectifs et associés à hauteur de 12 556 000 euros pour 2016 et de 12 745 000 euros pour 2017, et que le solde à financer soit couvert par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement mentionnées dans le document correspondant, sachant que des ajustements pourraient être nécessaires en cas d'adhésion de nouveaux Membres à l'Organisation ou de retraits ; et accepter, conformément à la résolution 526(XVII), que les contributions des Membres associés soient réparties en deux catégories distinctes, chacune étant inférieure de 10% à celle des Membres effectifs respectivement du groupe 13 et du groupe 9 ;
- e) prendre note que, conformément à la résolution 619(XX) de l'Assemblée générale, un abattement direct de 40% a été appliqué au barème des contributions de la période 2016-2017 pour les pays du dernier groupe ayant une population inférieure ou égale à 200 000 habitants et que cet abattement a aussi été appliqué à tous les pays ayant le statut d'île et appartenant au dernier groupe du barème, indépendamment de savoir s'ils se trouvent dans un groupe plus élevé avant que l'on ne pratique l'abattement supplémentaire pour cause de faible population sur les facteurs économiques et techniques ;
- f) demander à l'Assemblée générale d'adopter la recommandation émise par le Conseil exécutif de maintenir la contribution des Membres affiliés à 2 400 euros par an pour la période 2016-2017 et appuyer la décision CE/DEC/20(XCV) prise par le Conseil exécutif concernant les déductions proposées pour des Membres spécifiques, comme exposé dans le document CE/95/6 c) ;
- g) inviter l'Assemblée générale à appuyer le Secrétariat pour qu'il poursuive plus avant ses démarches pour faire des économies et maîtriser les dépenses ; et prendre note que le

programme et budget n'inclut pas les fonds extrabudgétaires, qui viendront s'ajouter aux réalisations de l'Organisation en renforçant les ressources et donc les activités de l'Organisation, surtout en ce qui concerne la coopération technique ; et

h) féliciter les membres du Comité du programme et du budget ainsi que son président pour leurs contributions précieuses à l'établissement du projet de programme de travail de l'Organisation pour 2016-2017.

## Annex I. Contributions des Membres effectifs, associés et affiliés

1. With regard to the financing of the Organization's budget, Article 25.1 of the Statutes stipulates that:

*“1. The budget of the Organization, covering its administrative functions and the general programme of work, shall be financed by contributions of the Full, Associate and Affiliate Members, according to a scale of assessment accepted by the Assembly and from other possible sources of receipts for the Organization in accordance with the Financing Rules which are attached to these Statutes and form an integral part thereof.”*

2. It can be seen in the following table that the part of the budget to be financed with the contributions of the Full Members is 12,365,342 euros for 2016 and 12,546,355 euros for 2017. The above-mentioned amounts have been apportioned among 157 Full Members by applying the formula for calculating the contributions of the Member States. The estimates of contributions have been made in accordance with the statistical data provided by the United Nations, concerning Gross National Income and population, available to the UNWTO as of February 2015, and which were used by the UN to calculate the contributions of its members. This statistical data is the same used to calculate the contribution scale for the 2014-2015 biennium, whose reference period is 2005-2010, and has not led to any changes in the groups among Members in the scale.

3. The total number of Full Members included in the scale of contributions for the period 2016-2017 has changed with respect to the period 2014-2015. The entry of Trinidad and Tobago, Samoa and Barbados as new Members has been taken into account as well as the withdrawal of Norway. As a result of this modification in the composition of the Full Members, steps have been taken to adjust the scale of contributions in accordance with the recommendation made by the General Assembly in its resolution 404(XIII). The number of groups remains at thirteen.

4. According to General Assembly resolution 619(XX), a direct deduction of 40 per cent for countries in the last group with a population equal to or less than 200,000 inhabitants has been applied on the scale of contributions for the period 2016-2017. In accordance with the above-mentioned resolution this deduction was also applied to all those countries that have the status of island and which are in the last group of the scale, regardless of whether they are located in a higher group before applying the additional deduction for small population in economic and technical factors.

5. It should also be noted that on the recommendation of the Assembly, by virtue of the resolution cited in the previous paragraph, a limit of 7.5 per cent for 2016 and of 7.5 per cent for 2017 has been applied to increases in contributions in the case of those Members whose contributions would rise beyond this percentage as a result of moving to a higher group in the scale of contributions. Likewise, similar operations have also been made to limit the reduction in contributions as a result of Members moving to a lower group, in order to balance the income from contributions.

6. After the application of the above-mentioned limits, the Secretary-General proposes that contributions for 2016 and 2017 increase by 0.0 per cent annually in relation to the contributions approved for 2015 for those Members that do not change group and are not subject to adjustment of their contribution because of an earlier change in group. According to the measures established at the seventeenth General Assembly in resolution A/RES/526(XVII), the Members Flanders; Hong Kong, China; and Macau, China, were included in a separate category from other Associate Members based on 90% of the contribution due for Full Members in Group 9. The contribution of the rest of the Associate Members is maintained at 90% of the minimum contribution of the Full Members. The total

amount to be financed by the Associate Members is 190,248 euros for 2016 and 199,094 euros for 2017.

7. Concerning Affiliate Members, the Secretary-General proposes to the General Assembly that the contribution fee of the Affiliate Members remain at the same level as during the period 2014-2015, amounting to 2,400 euros per year. Of this amount, 1,400 euros will be allocated as a contribution to the Organization's budget, 400 euros for free annual access to UNWTO's E-library and 600 euros assigned to their own activities. The total budgeted income to be financed by the 445 current Members is 603,000 euros for each year of the next period. It is also noted that a deduction on this fee in 2016 and 2017 for specific Members has been applied in accordance to Executive Council decision CE/DEC/20(XCV) as outlined in document CE/95/6(c).

8. Annex I shows the scale of contributions of the Full and Associate Members for 2016 and 2017, expressed in euros, in accordance with decision CE/DEC/10(LXIII-LXIV) of the Executive Council.

Member States	Comparative Scale in Euros				
	2015	2016		2017	
	(A) Assessed Contribution 2015	(B) Final Contribution	(C) Diference in %	(D) Final Contribution	(E) Diference in %
1 Japan	342.766	342.766	0,00	342.766	0,00
2 Germany	342.766	342.766	0,00	342.766	0,00
3 France	342.766	342.766	0,00	342.766	0,00
4 China, Total	342.766	342.766	0,00	342.766	0,00
5 Italy	342.766	342.766	0,00	342.766	0,00
6 Spain	342.766	342.766	0,00	342.766	0,00
7 Australia	308.834	321.343	4,05	321.343	0,00
8 Brazil	222.553	239.244	7,50	257.187	7,50
9 Russian Federation	222.553	239.244	7,50	257.187	7,50
10 Netherlands	291.241	313.084	7,50	321.343	2,64
11 Switzerland	214.229	214.229	0,00	214.229	0,00
12 Mexico	214.229	214.229	0,00	214.229	0,00
13 Republic of Korea	214.229	214.229	0,00	214.229	0,00
14 Turkey	214.229	214.229	0,00	214.229	0,00
15 Austria	214.229	214.229	0,00	214.229	0,00
16 Greece	203.518	203.518	0,00	203.518	0,00
17 United Arab Emirates	203.518	203.518	0,00	203.518	0,00
18 Poland	203.518	203.518	0,00	203.518	0,00
19 Qatar	134.076	144.131	7,50	154.941	7,50
20 Saudi Arabia	175.699	188.876	7,50	203.042	7,50
21 India	174.744	187.850	7,50	201.939	7,50
22 Portugal	203.518	203.518	0,00	203.518	0,00
23 Malaysia	160.671	160.671	0,00	160.671	0,00
24 Thailand	160.671	160.671	0,00	160.671	0,00
25 Kuwait	160.671	160.671	0,00	160.671	0,00
26 Israel	140.560	151.102	7,50	160.671	6,33
27 Czech Republic	140.560	151.102	7,50	160.671	6,33
28 South Africa	160.671	160.671	0,00	160.671	0,00
29 Argentina	117.132	125.917	7,50	128.538	2,08
30 Venezuela (Bolivarian Republic of)	79.650	85.624	7,50	92.046	7,50
31 Croatia	128.538	128.538	0,00	128.538	0,00
32 Indonesia	117.132	125.917	7,50	128.538	2,08
33 Egypt	128.538	128.538	0,00	128.538	0,00
34 Hungary	128.538	128.538	0,00	128.538	0,00
35 Slovenia	107.114	107.114	0,00	107.114	0,00
36 Chile	107.114	107.114	0,00	107.114	0,00
37 Iran (Islamic Republic of)	70.279	75.550	7,50	81.217	7,50
38 Monaco	37.832	40.669	7,50	43.719	7,50
39 Slovakia	79.650	85.624	7,50	92.046	7,50
40 Lebanon	97.527	104.841	7,50	107.114	2,17
41 Romania	70.279	72.838	3,64	72.838	0,00
42 Colombia	70.279	72.838	3,64	72.838	0,00
43 Morocco	83.816	77.530	-7,50	72.838	-6,05
44 Oman	72.838	72.838	0,00	72.838	0,00
45 Ukraine	72.838	72.838	0,00	72.838	0,00
46 Bahrain	57.460	61.769	7,50	66.402	7,50
47 Philippines	72.838	72.838	0,00	72.838	0,00
48 Bulgaria	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00



49	Dominican Republic	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
50	Trinidad and Tobago	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
51	Kazakhstan	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
52	Lithuania	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
53	Libya	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
54	Cyprus	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
55	Peru	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
56	San Marino	52.709	56.662	7,50	60.912	7,50
57	Syrian Arab Republic	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
58	Cuba	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
59	Uruguay	58.567	62.960	7,50	64.268	2,08
60	Costa Rica	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
61	Viet Nam	40.638	43.685	7,50	46.962	7,50
62	Tunisia	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
63	Jordan	64.268	64.268	0,00	64.268	0,00
64	Algeria	58.567	62.960	7,50	64.268	2,08
65	Panama	53.558	53.558	0,00	53.558	0,00
66	Mauritius	53.558	53.558	0,00	53.558	0,00
67	Jamaica	53.558	53.558	0,00	53.558	0,00
68	Serbia	48.765	52.422	7,50	53.558	2,17
69	Iraq	35.139	37.775	7,50	40.608	7,50
70	Belarus	43.686	46.963	7,50	50.485	7,50
71	Gabon	53.558	53.558	0,00	53.558	0,00
72	Albania	51.774	53.558	3,44	53.558	0,00
73	Ecuador	53.558	53.558	0,00	53.558	0,00
74	Brunei Darussalam	53.558	53.558	0,00	53.558	0,00
75	Botswana	53.558	53.558	0,00	53.558	0,00
76	Nigeria	35.139	37.775	7,50	40.608	7,50
77	Angola	35.139	37.775	7,50	40.608	7,50
78	Azerbaijan	35.139	37.775	7,50	40.608	7,50
79	Guatemala	48.201	48.201	0,00	48.201	0,00
80	Bahamas	48.201	48.201	0,00	48.201	0,00
81	Bosnia and Herzegovina	40.638	43.685	7,50	46.962	7,50
82	Pakistan	35.139	37.775	7,50	40.608	7,50
83	Andorra	48.201	48.201	0,00	48.201	0,00
84	Namibia	48.201	48.201	0,00	48.201	0,00
85	Equatorial Guinea	29.124	31.308	7,50	33.656	7,50
86	El Salvador	48.201	48.201	0,00	48.201	0,00
87	Malta	37.832	40.669	7,50	43.719	7,50
88	The former Yug.Rep.of Macedonia	35.139	37.775	7,50	40.608	7,50
89	Turkmenistan	35.139	37.775	7,50	40.608	7,50
90	Sri Lanka	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
91	United Rep.of Tanzania (incl.Zanzibar)	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
92	Armenia	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
93	Sudan	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
94	Yemen	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
95	Ghana	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
96	Georgia	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
97	Barbados		32.134		32.134	0,00
98	Montenegro	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
99	Cambodia	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
100	Honduras	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
101	Kenya	32.134	32.134	0,00	32.134	0,00
102	Bangladesh	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
103	Paraguay	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
104	Swaziland	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
105	Bolivia	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
106	Senegal	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
107	Fiji	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
108	Mongolia	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
109	Uganda	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
110	Congo	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08
111	Cameroon	29.284	31.480	7,50	32.134	2,08



112	Côte d'Ivoire	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
113	Uzbekistan	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
114	Moldova, Republic of	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
115	Timor-Leste	26.354	26.779	1,61	26.779	0,00
116	Nicaragua	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
117	Ethiopia	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
118	Kyrgyzstan	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
119	Maldives	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
120	Zimbabwe	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
121	Lao People's Democ.Republic	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
122	Nepal	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
123	Zambia	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
124	Democratic People's Rep.of Korea	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
125	Myanmar	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
126	Mali	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
127	Madagascar	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
128	Mauritania	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
129	Haiti	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
130	Benin	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
131	Seychelles	21.682	20.056	-7,50	18.552	-7,50
132	Papua New Guinea	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
133	Lesotho	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
134	Mozambique	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
135	Tajikistan	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
136	Rwanda	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
137	Cape Verde	21.422	21.422	0,00	21.422	0,00
138	Burkina Faso	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
139	Bhutan	24.101	24.101	0,00	24.101	0,00
140	Samoa		16.067		16.067	0,00
141	Chad	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
142	Togo	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
143	Vanuatu	21.422	21.422	0,00	21.422	0,00
144	Afghanistan	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
145	Gambia	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
146	Niger	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
147	Djibouti	24.101	24.101	0,00	24.101	0,00
148	Guinea-Bissau	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
149	Eritrea	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
150	Malawi	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
151	Guinea	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
152	Central African Republic	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
153	Sierra Leone	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
154	Liberia	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
155	Democratic Republic of the Congo	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00
156	Sao Tome and Principe	17.344	16.067	-7,36	16.067	0,00
157	Burundi	26.779	26.779	0,00	26.779	0,00

Subtotal Full Members	12.365.342	12.546.355
-----------------------	------------	------------

#### Associate Members

1	Flanders	36.572	39.315	7,50	42.264	7,50
2	HongKong	36.572	39.315	7,50	42.264	7,50
3	Macao	36.572	39.315	7,50	42.264	7,50
4	Aruba	24.101	24.101	0,00	24.101	0,00
5	Puerto Rico	24.101	24.101	0,00	24.101	0,00
6	Madeira	24.101	24.101	0,00	24.101	0,00

Subtotal Associate Members	190.248	199.094
----------------------------	---------	---------

<b>Total Full and Associate Members</b>	<b>12.555.590</b>	<b>12.745.449</b>
---	-------------------	-------------------

---

**Annex II. Évolution de l'indice des prix à la consommation et ajustements statutaires des coûts**

---

1. This annex is provided for information on price adjustments. Due to the nature of these adjustments prices have an impact on the expenses incurred by the Secretariat, irrespective as to whether an additional budget provision is made for them or not.

2. Inflation: As most of UNWTO expenses are incurred at Headquarters, the relevant inflation indicator is the Consumer Price Index for Spain (General), as provided by the "Instituto Nacional de Estadística (INE)" <http://www.ine.es/>.

3. For the years 2015 and beyond, the "INE" does not provide inflation forecasts. By contrast, IMF does indicate inflation forecasts (WEO October 2014) (please refer to: (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/update/02/index.htm>) showing for Spain an inflation rate of 0.8% in 2015, 0,9% in 2016 and 1.1% for 2017. The European Commission's economic forecasts published in February 2015 also anticipated inflation of 1,1% in 2016 in Spain. Inflation rate in Spain in 2014 has been effectively -1.0% according to INE, which is expected to be balanced with an inflation increase of about the same amount in 2015. The Secretary-General has considered reasonable to choose a 1.1% inflation rate for both 2016 and 2017 as average inflation forecasts made by the IMF and the European Commission.

4. The remuneration of staff in the Professional and higher categories consists of a base salary and a post adjustment. The base salary scale is published, and periodically updated, by the International Civil Service Commission (ICSC) in New York. The ICSC also publishes a monthly post adjustment index, reflecting the evolution of the cost of living at UNWTO's Headquarters. Since UNWTO is a specialized agency of the United Nations, it cooperates with ICSC periodically in conducting "Place to place surveys" to determine the level of the cost of living at Madrid for United Nations system officials. The last such survey was conducted in September 2010. The survey resulted in a 0.92 per cent increase in the post adjustment for Madrid. A new survey would normally be conducted after five years. The cost estimates for this staff category in 2016-2017 have been based on the planned staffing level for the biennium, taking as reference the base and pensionable salary scales in force on 1 January 2015, statutory increments due, plus a provision for growth of 1.1% for the possible annual increase in the cost of living. However, due to budgetary restrictions, staff costs in this category have been adjusted downwards for 2016-2017 by around 12% which means not being able to fill some vacancies in this category during the biennium. The estimated costs for General Service staff for 2016-2017 are based on the budgeted staffing level in this category. The salary scale for General Service officials is published by the ICSC and is expressed in euros. Since April 2004, the ICSC has determined the annual increases by reference to the Spanish cost of living index. The salary scale effective 1 October 2013 has been used to determine staff costs in this category, after making allowance for statutory increments and the 1.1 % annual increase in the cost of living for Madrid. This new scale has been established by the United Nations on the basis of the results of the comprehensive survey carried out in Madrid in October 2013. Nevertheless, as mentioned before, the staff cost in this category also had to be adjusted downwards 12%. The combined effect of these budgetary adjustments in both categories would have to be compensated through the non-filling of vacant positions by some 12 per cent resulting in an effective decline in the staff strength on positions effectively filled.

5. The basis for calculating contributions to the United Nations Joint Staff Pension Fund (UNJSPF) is unchanged with respect to the period 2014-2015. In effect, of the total contribution rate of 23.7 per cent (the rate currently applicable in the UNJSPF), the two-thirds financed by the Organization will amount in this case to 15.8 per cent of pensionable remuneration for the financial years 2016 and 2017. It should be mentioned that the contribution to the fund must be in U.S. dollars. If the U.S. dollar

continues to strengthen against the euro, UNWTO's contribution to the Fund may result in significant additional costs.

6. For the purpose of the 2016-2017 budget, a 1.1 % increase of the staff health and accident insurance premium rates over the premium rate fixed for 2008 is expected in 2016-2017. As a result, the rate foreseen to be contributed by the Organization is equal to 7.67 per cent for 2016 and 2017 of gross staff remuneration.

7. The International Civil Service Commission (ICSC) in New York provides a monthly schedule of daily subsistence allowance (DSA) rates for those places where the United Nations has ongoing project activity or where officials of the organization are obliged to visit. This allowance is intended to account for lodging, meals, transfers and other expenses of United Nations staff while on mission. The circular is revised monthly, by the 5th of the month, in response to exchange rate fluctuations, as well as on the basis of up-to-date hotel and restaurant data. No increase in these costs has been estimated for the 2016-2017 budget.

**Annex III. Tableau des postes permanents**

UNWTO proposes to continue with the approved 106 positions. The distribution for 2016-2017 maintains the total number of posts but with a variation of two more position in the Professional and Higher category and two less in the General Service category. As explained in the budget proposal, it will be necessary to maintain a number of vacancies unfilled in the range of 12% due to budgetary restrictions.

	Number of Posts			
	2010/2011	2012/2013	2014/2015	2016/2017
Secretary General	1	1	1	1
Deputy Secretary General/ Executive Directors	1	3	3	3
Assistant Secretary General	1	0	0	0
P-level and higher categories	45	44	45	47
General Service	58	58	57	55
Total	106	106	106	106